

SUR LE SONDAGE « LES LYCEENS, LE DROIT A LA CRITIQUE DES RELIGIONS ET LES FORMES DE CONTESTATIONS DE LA LAÏCITE A L'ECOLE »

Réponses de l'Ifop aux fausses informations diffusées par la Vigie de la laïcité

Paris, le 13 décembre 2021

Dans un communiqué publié le [8 décembre](#), la Vigie de la laïcité s'est attelée à un travail de désinformation envers un sondage Ifop / Licra / DDV afin d'inciter les médias « à ne pas relayer tel quel » celui-ci, au nom du fait qu'il contiendrait de nombreux biais. Or, si l'Ifop est ouvert au dialogue et aux critiques sur ses enquêtes, notre institut ne peut pas laisser passer des allégations mensongères dénotant aussi bien une incompetence sur le plan technique qu'une malhonnêteté sur le plan éthique. Vous trouverez ci-dessous la réponse de l'Ifop point par point à des allégations qui ne reposent sur aucun fondement méthodologique.

1 - La taille de l'échantillon : la Vigie signale que l'échantillon de cette étude « **est trop faible (...) pour être fiable sur le plan statistique** » alors qu'il comprend 1 006 répondants, soit la taille de « la plupart des sondages politiques » réalisés en France ([Le Monde](#), 5 novembre 2021) au point d'être considéré comme « l'échantillon standard en France » ([Conseil constitutionnel](#), janvier 2012) qui permet à une enquête d'être « traitée » par les services de l'AFP. Par ailleurs, la taille de ce sondage Ifop / Licra / DDV (1 006 interviews) est nettement supérieure à une étude précédente de l'Ifop dont le président de la Vigie, Jean-Louis Bianco, vantait pourtant la qualité à [l'Assemblée nationale](#) alors qu'elle ne comprenait que [650 interviews](#). Il nous semble donc très paradoxal de la part de la Vigie de critiquer une enquête de l'Ifop basée sur 1 000 individus alors que son président saluait récemment une enquête du même institut, avec strictement la même méthode mais avec beaucoup moins d'interviews.

Un autre sondage de l'IFOP, publié en 2018, indiquait que la majorité des enseignants parvenaient, par le dialogue, à surmonter les contestations. Ce même sondage demandait aux enseignants de définir le climat de l'établissement – très apaisé, plutôt apaisé, non apaisé ou dur ; 91 % des enseignants ont répondu « très apaisé » ou « plutôt apaisé ». Ce qui était en contradiction avec les autres réponses.

Je souhaitais vous rappeler ce sondage, car si les faits sont graves et en augmentation, nous ne savons pas très bien de quoi nous parlons. Cela dit, comme

Citation de Jean-Louis Bianco lors de son audition devant la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République (janvier 2021).

2 - La date de l'enquête : ce communiqué alerte les médias du fait que l'administration de l'enquête Ifop / Licra / DDV a été menée au mois de janvier 2021 comme si c'était un « scoop » et que cela invalidait ses résultats. Or, cette information est clairement indiquée (en rouge vif) dans tous les [documents publiés par l'Ifop](#) et il n'y a rien d'illogique à attendre la journée de la laïcité à l'Ecole pour publier une enquête sur « les entorses à la laïcité à l'Ecole ». Mais le plus surprenant dans ce communiqué est qu'il vante une enquête du CNEC sur la laïcité publiée en [janvier 2020](#) alors qu'elle a été administrée entre mars et mai 2018. Il nous semble donc pour le moins surprenant que la Vigie critique le fait que l'Ifop ait attendu 10 mois pour publier une enquête alors que dans le même communiqué, elle salue une étude beaucoup plus ancienne – de mars-mai 2018, soit avant l'assassinat de S. Paty – qui a mis plus de 18 mois pour l'être.

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
		
L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1 006 personnes, représentatif de la population lycéenne âgée de 15 ans et plus.	La représentativité de l'échantillon de lycéens a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, type d'enseignement, filière et niveau, secteur, académie).	Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 20 janvier 2021 .
Les critères d'échantillonnage et de redressement ont été déterminés à partir de deux sources : - Les variables de sexe, d'âge, de type d'enseignement, de filière et niveau, de secteur et d'académie ont été fixées à partir de des statistiques officielles du ministère de l'Éducation (REPS 2020) pour l'ensemble de population scolaire dans le second cycle du second degré (lycée) - La variable d'affiliation religieuse a été fixée à partir des données de l'étude Ifop-Institut Montaigne (13458 personnes âgées de 15 ans et plus – mai 2018) pour les personnes âgées de 15 à 17 ans en cours de scolarisation		

3 - Le nombre d'interviews relatifs aux sous-populations de nature confessionnelle (ex. : lycéens musulmans, lycéens catholiques...) font l'objet d'un mensonge éhonté de la part de la Vigie de la laïcité : celle-ci affirme « **que leur nombre est encore plus faible - quelques dizaines - qui empêche d'en tirer un quelconque enseignement** ». Or, dans la fiche méthodologique du rapport ([page 4](#)), il est indiqué la proportion de répondants de chaque confession, dont les catholiques (35,1% = 353 interviews) et les musulmans (11,1% = 112 interviews) : les réponses des autres confessions n'étant pas publiées justement car elles ne reposent pas sur un nombre suffisant d'interviews. La Vigie diffuse donc de fausses informations alors que cette enquête repose sur des sous-échantillons confessionnels d'une taille exceptionnelle pour une étude nationale représentative auprès de lycéens : les enquêtes ayant plus d'effectifs par confession n'ayant soit pas de dimension nationale ([Les adolescents et la loi](#), 2015), soit pas de dimension représentative (étude Galland / Muxel, *La tentation radicale*, 2016).

	% Brut	% Redressé
AFFILIATION RELIGIEUSE *		
Catholiques	35,1	33
Protestants/Evangéliques		
Juifs	0,7	1
Musulmans	11,1	14
Autres religions	0,9	2
Sans religion	47,9	46
Non renseigné / Refus de répondre	4,3	4

4 - L'absence de « distinction entre lycéens français et étrangers résidant en France » fait l'objet d'un reproche assez lunaire dans la mesure où cette variable - qui ne figure pas dans les données statistiques annuelles du ministère de l'Éducation (cf. Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche) - n'a jamais été exploitée dans les enquêtes que J.-L. Bianco et N. Cadène commandaient à l'institut ViaVoice lorsqu'ils étaient à la tête de l'[Observatoire de la Laïcité](#). Il nous semble donc très paradoxal d'accuser l'Ifop de ne pas utiliser une variable de lecture des résultats que les responsables de la Vigie n'utilisaient même pas dans leurs enquêtes sur ces sujets.

5 - La formulation des questions fait aussi l'objet d'une contre-vérité dans la mesure où la Vigie accuse « **les enseignements généraux du sondage d'être tirés d'une seule réponse positive (avoir connaissance d'un fait) sur une scolarité entière soit entre 12 et 15 ans** ». Or, d'une part, l'enquête repose sur d'autres questions (ex. : « Au cours de votre scolarité, avez-vous déjà partagé le point de vue des élèves qui contestaient au nom de leur religion des cours ou propos portant sur la mixité fille garçon ? » ; pouvez-vous indiquer si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation suivante ? « Il est justifié que les enseignants puissent montrer à leurs élèves des dessins caricaturant ou se moquant des religions afin d'illustrer les formes de liberté d'expression »). D'autre part, quant au choix de la période d'exposition à ces faits (« Au cours de votre scolarité »), il est logique vu le choc que peuvent causer ces formes d'ostracisme (ex. : interdiction à un enfant de s'asseoir à une table car il n'est pas de la « bonne » religion) et ceci d'autant plus que le choix d'une période plus récente (« douze derniers mois ») aurait été biaisé par la crise du Covid, qui a réduit fortement la présence des élèves à l'école.

6 - La Vigie reproche à l'Ifop de ne pas « avoir défini la Loi de 2004 » alors même qu'il n'y est pas fait référence une seule fois dans le questionnaire de cette enquête comme peuvent l'attester les livrables ([rapport + infographie](#)) publiés sur le site de l'Ifop. On est là dans une affirmation qui donnerait à penser que les auteurs de ce communiqué n'ont semble-t-il pas lu le rapport d'enquête avant de le critiquer.

7 - La Vigie considère que « les termes employés par l'institut d'opinion publique révèle de sa part une prise de position éminemment partielle » sans jamais citer le moindre exemple de cette partialité. En l'état, on a là le signe que N. Cadène et J.-L. Bianco s'attellent à une entreprise de diffamation ne reposant sur aucun fait dans la mesure où ils sont incapables de citer le moindre terme qui, dans cette enquête, marquerait une partialité.

8 - On retrouve le même vide autour des accusations relatives aux « interprétations faussées » ou à des questions à « la formulation (...) très vague » : jamais une seule fois la Vigie n'étaye ses accusations par le moindre exemple.

9 - De même, la Vigie accuse l'Ifop d'avoir opéré un focus sur les « lycéens musulmans » dans son enquête alors que c'est faux : les résultats ont été publiés pour toutes les convictions religieuses ou philosophiques pour lesquelles cela était possible (ex. : catholiques, musulmans, athées). Les réponses des élèves des autres confessions ne sont pas traitées pour une raison que connaissent parfaitement les responsables de la Vigie – qui ont fait un recensement de leur poids à l'[ODL](#) – à savoir qu'ils ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse analyser leurs réponses sur des bases suffisantes. Les réponses des lycéens musulmans ne sont donc pas mises à l'index comme ils le suggèrent, elles sont juste les seules à pouvoir être analysées avec celles des catholiques et des sans-religion. Pour information, les deux dernières grandes enquêtes menées par des chercheurs du CNRS sur la question des religions à l'Ecole (ex. : Sebastian Roché, Sandrine Astor, Guillaume Roux, Noëlle Castagné dans les Bouches-du-Rhône, Olivier Galland et Anne Muxel dans l'ensemble du pays) ont procédé à ce même type de questions sur l'affiliation religieuse sans qu'aucun responsable de la Vigie de la laïcité n'ose les accuser de se livrer à « une division nauséuse de la population ».

1.7 As-tu une religion ? Si oui, laquelle ?

(coche UNE SEULE réponse)

- ☐ 1 pas de religion
- ☐ 2 chrétienne, catholique
- ☐ 3 chrétienne, protestante
- ☐ 4 chrétienne, orthodoxe
- ☐ 5 musulmane, sunnite
- ☐ 6 musulmane, chiite ou autres courants musulmans
- ☐ 7 juive
- ☐ 8 autre religion (*merci de préciser*) :

Question sur la religion dans le questionnaire de l'enquête menée dans les Bouches-du-Rhône en 2015 par Sebastian Roché, responsable de la recherche, directeur de recherche au CNRS, Pacte-Sciences Po Grenoble, Sandrine Astor, ingénieure d'études, Pacte-Sciences Po Grenoble, Guillaume Roux, chargé de recherche, FNSP, Pacte-Sciences Po Grenoble

10 - Enfin, la Vigie tente de disqualifier notre étude en la comparant à l'étude du CNET menée en 2018 (et non 2020 comme l'affirme la Vigie). Or, l'enquête du [CNET](#) n'est pas comparable à l'étude Ifop / LICRA / DDV dans la mesure où elle n'a été menée qu'auprès de deux catégories d'élèves bien distinctes : des collégiens de troisième et des lycéens de terminale (sans que l'on sache pourquoi). Les deux études (Ifop versus CNET) ne sont donc en rien comparables car l'étude CNET ne touche qu'une fraction de la population lycéenne (les terminales) alors que celle de l'Ifop vise toute la population (à l'exception des élèves de moins de 15 ans). Par ailleurs, les auteurs de l'enquête n'ayant pas précisé la base de sondage utilisée dans leur rapport, il est impossible de savoir comment les réponses de ces 16 000 élèves ont été récoltées. Est-ce via des réseaux sociaux, leur mail personnel ou un questionnaire papier rempli en classe sous l'œil de leurs enseignants qui venaient de leur faire un cours d'enseignement moral et civique sur le sujet ? En l'état, il nous est donc impossible d'évaluer la qualité réelle de cette étude CNET. La seule chose que l'Ifop peut regretter est que cette étude a omis de demander « les croyances ou non-croyances religieuses des élèves » alors même que l'affiliation et le degré de pratique religieuse sont, de loin, les variables les plus discriminantes dans le rapport que des citoyens peuvent avoir à la laïcité ou place des religions à l'Ecole.

François Kraus, directeur de l'expertise « Actualités & Politique » de l'Ifop